



Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr



3 février 2011

Urgence sur le Pouvoir d'Achat !

En février 2008, les discussions avec la Centrale se sont achevées sur une insatisfaction. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, sans nier la réalité des avancées de principe (concours CIS de B en A, IMT - Fusion pérenne comptant pour la pension, plans de qualifications, 16 points d'indice terminal des inspecteurs - il manque le 13ème échelon), n'a cessé de porter ses revendications de revalorisation générale, de réparation des injustices et de rééquilibrage global des rémunérations.

Les revendications générales sur le pouvoir d'achat n'ont pas été satisfaites en 2010, au contraire la GIPA atteste des pertes antérieures cumulées. Pour les cadres C, les premiers échelons étaient sous le SMIC après sa revalorisation en janvier 2011 !

Les « accords » Jacob de 2006 ont mis en place une refonte des carrières C en 2006 (sans le 8ème échelon), B en 2010, A ultérieurement. Les carences que nous avons dénoncées dès le début sont aujourd'hui subies par des milliers d'agents. Le plan Jacob, pour nous, n'est pas un accord. Ce n'est qu'un recueil de contentieux dont Solidaires Fonction Publique s'est emparé.

Le 8ème échelon du C, tout de suite !

Personne, tant aux Finances qu'à la Fonction Publique ou à la DGFIP n'a d'argument véritable pour rejeter le bien fondé de l'octroi du 8ème échelon aux cadres C administratifs de la DGFIP. Pour autant la décision ne vient pas.

Dès la prise de fonctions de François Baroin en qualité de Ministre de la Fonction Publique, l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires lui a renouvelé cette revendication pressante, soutenue par Solidaires aux Finances et Solidaires Fonction Publique.

Nous demandons l'accès immédiat de tous les agents qui remplissent les conditions statutaires d'ancienneté : depuis novembre 2006 il leur a été imposé plus de quatre ans d'attente et ils ont déjà perdu beaucoup d'ancienneté lors du premier reclassement.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires exige le 8ème échelon pour tous, tout de suite !

Rétablir l'équilibre des rémunérations, c'est une nécessité !

Aucune mesure indemnitaire isolée ne suffira à compenser l'écart entre les rémunérations. Ecart structurellement accru depuis des années, et encore accentué depuis la fusion.

Le rééquilibrage doit passer par tous les éléments constitutifs du pouvoir d'achat direct :

- une revalorisation indiciaire générale,
- une amélioration générale (par l'intermédiaire de l'IMT fusion) ainsi qu'une revalorisation correctrice de l'indemnitaire (C et B 2ème classe), pour corriger les écarts actuels,
- une accélération des déroulements de carrière, conduisant à une linéarité de fait et permettant d'aboutir à la linéarité optimale des carrières.

C'est en agissant sur tous les leviers indiciaires, indemnitaires et d'avancement de carrière que l'on pourra obtenir le rééquilibrage des rémunérations et améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents, contrôleurs, et inspecteurs.



Le versement pérenne de l'IMT - fusion en lieu et place d'une prime unique est totalement justifié :

- égalitaire, elle est d'un montant identique pour tous, et versée à tous, ce qui n'est pas le cas d'autres indemnités proportionnelles à l'indice,
- ouvrant droit à pension, elle est parfaitement « sécurisée » d'un point de vue juridique. Par le passé l'insécurité juridique (motif affiché de la remise en cause des IFDD par exemple) a servi de prétexte à des coupes sévères dans le budget des agents. L'IMT, non modulable, non réductible, est durablement stable.

Bien évidemment, si la pérennisation de l'IMT - fusion convient c'est le montant qui pêche, et les 350 euros annuels bruts divisés par 12 mois demandent à être revalorisés !

Le doublement de l'IMT, tout de suite !

Améliorer les carrières

L'annonce du maintien d'un Plan Ministériel de Qualifications sur les trois dernières années, même revalorisé, n'a pas laissé un souvenir impérissable dans les mémoires. Pourtant cette mesure a bien eu de véritables effets, et pour des milliers d'agents de catégorie C et B qui ont ainsi pu changer de grade (d'AA à AAP2 ou d'AAP2 à AAP1, de C2 à C1 ou de C1 à CP) deux à trois ans plus tôt que prévu l'effet indiciaire est bien réel.

Une partie des effets du plan de qualifications a été masquée par les « accords » Jacob.

Le Plan Ministériel de Qualifications pour les années 2008, 2009 et 2010 a permis d'en réduire certains effets néfastes :

- maintien du volume des promotions internes (par le renforcement des listes complémentaires), et des promotions au bénéfice de l'âge,
- reconduction pour 2 ans supplémentaires du concours de contrôleur principal, amélioration des tableaux d'avancement en C et en B, ...

Il faut aller plus loin !

Le Plan Ministériel de Qualifications ne doit pas seulement corriger les reculs du plan Jacob mais concrétiser la reconnaissance des qualifications et des technicités à la DGFIP. Il faut donc poursuivre et amplifier :

- l'amélioration des tableaux d'avancement jusqu'à 100% de la plage statutaire en C et en B,
- les volumes offerts aux promotions internes C en B et B en A, dont au bénéfice de l'âge par un plan pluriannuel de transformations d'emplois.

Accélérer le plan ministériel de qualifications !

Sur l'indemnitaire, la fusion globale a conduit à une confusion totale

L'harmonisation façon Woerth reste partielle et incomplète, elle ne porte que sur deux primes : la prime de rendement de base et l'ACF, elle n'a fait que rapprocher le montant cumulé de ces deux indemnités, n'alignant aucune des deux sur le mieux-disant. Elle n'a réglé aucun contentieux, au contraire elle en a nourri de nouveaux.

L'harmonisation est injuste car elle a contribué à creuser les inégalités entre les catégories. La revalorisation de l'indemnitaire doit y remédier.

Il faut dépasser cette harmonisation partielle qui n'a rien réglé définitivement et ne satisfait personne.

Et cela ne peut se faire qu'en mettant tous les sujets sur la table :

- Régler les contentieux existants.
- Aller au bout de l'harmonisation et revaloriser l'indemnitaire.
- Ouvrir de nouvelles attributions suite aux réorganisations.

**Après l'Harmo,
la Revalo !**

**La force de tous
les agents de la DGFIP**